

# GUIDE D'INFORMATION



LOUER SEREINEMENT  
ET VALORISER  
LE PATRIMOINE  
EN FAVEUR  
DE L'EMPLOI LOCAL

**Ayez le réflexe  
Action Logement !**

# ÉDITO

Avec près de 7,5 millions de logements et 2 millions d'entrées par an, le parc locatif privé offre des solutions pour accompagner la mobilité des actifs, solutions complémentaires au parc locatif social et intermédiaire. Toutefois, les conditions d'accès et les niveaux de loyer du parc privé peuvent constituer des freins pour répondre pleinement à la demande des salariés, des salariés en mobilité ou encore des saisonniers.

Au regard de ces enjeux, Action Logement développe son intervention en faveur de la mobilisation du parc locatif privé pour répondre aux axes prioritaires du Groupe :

- Accompagner les salariés dans leur parcours résidentiel en lien avec l'emploi
- Répondre à la diversité des besoins dans les territoires métropolitains et ultramarins
- Contribuer à la transition écologique et à la stratégie bas carbone

Action Logement propose une offre de services « Louer pour l'Emploi » pour que le logement ne soit plus un frein à l'emploi.



L'offre Louer pour l'Emploi vise à mobiliser des logements locatifs privés à un loyer abordable en faveur de salariés du territoire, pour agir en faveur du lien emploi-logement.



L'offre Louer pour l'Emploi, au profit des propriétaires bailleurs, leur permet de bénéficier d'un service socle avec la sérénité d'une garantie complète et d'un choix de formules adaptées aux besoins.

**L'offre Louer pour l'Emploi poursuit l'objectif prioritaire de mise à disposition de logements abordables et de qualité, au plus près de l'emploi, pour des salariés du secteur privé. Ainsi, chaque financement accordé aux propriétaires bailleurs fait l'objet de contreparties (droit de réservation) au bénéfice d'Action Logement pour le logement des salariés des entreprises.**



## NOTRE OBJECTIF : UN DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE

Louer pour l'Emploi en territoires va permettre aux propriétaires bailleurs de gérer, sécuriser et donner du sens à la mise en location de leur patrimoine en faveur de l'emploi.

*Ce guide d'information vise à présenter l'offre Louer pour l'Emploi, les atouts pour les différents acteurs en territoires et à illustrer ses bénéfices à l'appui d'avantages concrets.*



*Scannez le QR code pour plus d'infos*



# SOMMAIRE



<b>LOUER POUR L'EMPLOI : UNE SOLUTION COMPLÈTE</b> .....	<b>5</b>
Quel est le contenu de la solution Louer pour l'Emploi ?.....	<b>6</b>
Quels sont les atouts et engagements pour le bailleur ?.....	<b>7</b>
Quand et comment adhérer à l'offre Louer pour l'Emploi ?.....	<b>8</b>



<b>LOUER POUR L'EMPLOI : UNE SOLUTION QUI PROFITE À TOUS</b> .....	<b>9</b>
Les atouts pour les entreprises et leurs salariés.....	<b>10</b>
Les atouts pour les collectivités territoriales.....	<b>11</b>
Les atouts pour les professionnels de l'immobilier.....	<b>12</b>



<b>LOUER POUR L'EMPLOI EN DÉTAIL</b> .....	<b>13</b>
Les options pour la formule prêt travaux.....	<b>14</b>
Les options pour la formule d'aide à l'entrée dans les lieux.....	<b>15</b>
Les exemples concrets de formules Louer pour l'Emploi.....	<b>16</b>



<b>ANNEXES</b> .....	<b>17</b>
Prêt amélioration.....	<b>18</b>
Prêt rénovation.....	<b>19</b>
Prêt amélioration et rénovation.....	<b>20</b>

# LES ENJEUX DU PARC LOCATIF PRIVÉ



## UN ENJEU DE SÉCURISATION DES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

La majorité des bailleurs exprime un besoin de sécurisation contre les risques locatifs, les éventuelles dégradations locatives et recherche des garanties stables et solides.



## UN ENJEU DE FACILITATION ET D'ACCESSIBILITÉ DU LOGEMENT AU PLUS PRÈS DE L'EMPLOI

La majorité des entreprises du territoire exprime un besoin de recrutement avec des enjeux liés notamment aux grands chantiers de construction, à l'industrie, à l'emploi saisonnier et avec des enjeux économiques.



## UN ENJEU DE RÉNOVATION DU PARC LOCATIF PRIVÉ DANS LE CONTEXTE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La plupart des logements du parc locatif privé sont concernés par un besoin de travaux de rénovation notamment au regard de la loi Climat et Résilience n°2021-1104.

# LES PRINCIPES DE LOUER POUR L'EMPLOI



Une **mobilisation d'une offre privée** pour un effet régulateur sur les niveaux de loyers pratiqués et répondre à l'enjeu d'accessibilité



Une intervention **prioritaire sur les bassins d'emplois** avec des enjeux emploi-logement et une cible locataire salariée du secteur privé



Un déploiement à l'appui des **acteurs locaux** en faveur d'une captation de logements privés (professionnels de l'immobilier, territoires avec des enjeux liés à l'emploi et entreprises)



Une nécessaire **complémentarité avec les dispositifs existants de rénovation du parc privé** en limitant les effets d'aubaine identifiés

**Une solution complète pour une mise en location sécurisée, responsable énergétiquement et en faveur de l'emploi local. Pour une contribution au dynamisme et à l'attractivité du territoire.**

A large, stylized house icon composed of multiple overlapping, light blue lines. The lines form the roof, walls, and a base, creating a layered, architectural effect. The background is a solid dark blue.

LOUER POUR L'EMPLOI :  
UNE SOLUTION  
COMPLÈTE

# QUEL EST LE CONTENU DE LA SOLUTION LOUER POUR L'EMPLOI ?

Louer pour l'Emploi est une offre au profit des propriétaires bailleurs pour mobiliser du parc locatif privé. Elle est composée d'un service socle et d'un choix de formules adaptées aux besoins.

## UN SERVICE SOCLE

- Un conseil sur le montage global du projet pour une information personnalisée
- Une proposition d'un candidat locataire salarié pour une mise en location sereine
- Une garantie loyers impayés et dégradations locatives au titre du contrat de cautionnement Visale pour une gestion sécurisée

## 3 FORMULES

La plupart des logements du parc locatif privé sont concernés par un besoin de travaux de rénovation notamment au regard de la loi Climat et résilience.

### UN PRÊT TRAVAUX AMÉLIORATION OU RÉNOVATION



**Un prêt travaux à taux attractif**, remboursable sur 10 ans, à souscrire lors de l'adhésion à l'offre et pouvant être débloqué en fonction de ses besoins durant les 3 ans du contrat. Deux options :

- Prêt **jusqu'à 10 000 €** pour **tout type de travaux** liés à l'amélioration du logement

**Ou**

- Prêt **jusqu'à 15 000 €** avec a minima une catégorie de **travaux de rénovation énergétique** (isolation, chauffage/eau chaude, fenêtre...) et pouvant inclure jusqu'à 10 000 € pour tout type de travaux

### UNE AIDE À L'ENTRÉE DANS LES LIEUX VIA UN PROFESSIONNEL IMMOBILIER AGRÉÉ



**Une subvention** à souscrire lors de l'adhésion à l'offre et mobilisable en fonction des rotations locatives. Deux options :

- Une aide **jusqu'à 1 000 € pour les non meublés, pour 1 rotation locative par an** durant 3 ans (soit jusqu'à 3 000 €)

**Ou**

- Une aide **jusqu'à 1 000 € pour les meublés, pour 3 rotations locatives par an** durant 3 ans (soit jusqu'à 9 000 €)

### UNE AIDE À L'ENTRÉE DANS LES LIEUX ET UN PRÊT TRAVAUX AMÉLIORATION OU RÉNOVATION



#### FORMULES

**1 + 2**

**avec les options à choisir**

**Un contrat Louer pour l'Emploi d'une durée de 3 ans avec un engagement à louer à loyer maîtrisé à un salarié du territoire**

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager**

# QUELS SONT LES ATOUTS ET ENGAGEMENTS POUR LE BAILLEUR ?

Louer pour l'Emploi est une offre au service des besoins des propriétaires bailleurs : être conseillé par des experts de confiance, louer facilement et rapidement son bien, assurer gratuitement ses revenus locatifs, améliorer et rénover énergétiquement son bien, valoriser son patrimoine.

## LES ATOUTS POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS



**Sécuriser gratuitement avec Visale** ses revenus locatifs (contre les risques d'impayés et les dégradations locatives)



**Bénéficier d'un prêt travaux attractif**, pouvant être débloqué en fonction de ses besoins durant 3 ans



**Valoriser son patrimoine** et conserver une étiquette énergétique du logement permettant de le louer



**Bénéficier d'une proposition d'un candidat locataire** salarié du territoire et donner du sens à son patrimoine



**Bénéficier d'une prise en charge des honoraires** de mise en location via un professionnel de l'immobilier agréé



**Compléter l'offre avec les aides** de droit commun existantes liées à la rénovation ou à la défiscalisation

## LES ENGAGEMENTS CÔTÉ PROPRIÉTAIRES BAILLEURS



**S'ENGAGER À RESPECTER UN LOYER MAÎTRISÉ, DÉFINI AVEC LE RÉFÉRENT LOYER POUR L'EMPLOI**, en fonction du prix du marché locatif privé, de la typologie et de la localisation du logement. Le loyer plafond ne doit pas être supérieur au loyer moyen du parc privé pour les biens présentant les mêmes caractéristiques.



**S'ENGAGER À RESPECTER UNE PÉRIODE D'EXCLUSIVITÉ** de 30 jours en faveur de candidats locataires salariés proposés par Action Logement (à compter de la mise à disposition du bien, puis à l'occasion de chaque rotation locative intervenant au cours des 3 ans).

# QUAND ET COMMENT ADHÉRER À L'OFFRE LOUER POUR L'EMPLOI ?

Louer pour l'Emploi est une offre à destination de bailleur, personne physique ou morale (autre qu'un organisme HLM ou société d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux), ayant un logement locatif privé situé sur le territoire hexagonal ou dans les DROM.

## LES CONDITIONS D'ADHÉSION

1

**Avoir un logement privé disponible à la location** dans les 3 mois suivant la demande d'adhésion à l'offre Louer pour l'Emploi. La date de mise à disposition du logement doit être communiquée

2

**Respecter les montants de loyer** (charges incluses inscrites au bail) de la garantie Visale en vigueur lors de la souscription

3

**Respecter les critères de décence et de performance énergétique** en vigueur (loi n°89-462 du 6 juillet 1989 ; décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002)

**Action Logement se réserve le droit de valider ou non l'intérêt de mobiliser le logement proposé dans le cadre de l'offre Louer pour L'Emploi.**

## LES EXPERTS À VOS CÔTÉS POUR VOUS CONSEILLER




### LE RÉFÉRENT LOUER POUR L'EMPLOI, INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ POUR :

- Évaluer l'intérêt de la mobilisation du logement
- Définir un niveau de loyer maîtrisé adapté
- Présenter l'offre et les formules possibles
- Accompagner tout au long du contrat Louer pour l'Emploi



### LE CONSEILLER EN FINANCEMENT, INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ POUR :

- Informer sur le montage le plus pertinent au regard des besoins
- Orienter vers les aides et acteurs adaptés de la rénovation énergétique
- Constituer le dossier Louer pour l'Emploi en amont de l'instruction



LOUER POUR L'EMPLOI :  
UNE SOLUTION QUI  
PROFITE À TOUS

# LES ATOUTS POUR LES ENTREPRISES ET LEURS SALARIÉS

Louer pour l'Emploi est un dispositif au service des entreprises, d'une part pour proposer aux salariés propriétaires bailleurs une offre pour sécuriser et valoriser leur patrimoine, et d'autre part, pour favoriser l'accès au logement des salariés locataires. Une solution complète pour une mise en location sécurisée, responsable énergétiquement et en faveur de l'emploi local.

## AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES ET LEURS SALARIÉS



**Faciliter le recrutement des salariés** locataires à travers l'offre de logement abordable et sans frais d'agence



**Accompagner la mutation** professionnelle et économique de salariés locataires



**Proposer une offre dédiée** aux salariés propriétaires bailleurs pour une sécurisation et valorisation de leur patrimoine



**Fidéliser les collaborateurs** à travers la proposition d'une offre adaptée aux besoins emploi-logement



**Contribuer à l'attractivité** de l'entreprise et à sa notoriété en territoire



**Favoriser la rénovation énergétique** du patrimoine des salariés et de l'entreprise en mobilisant le prêt travaux

## POUR UNE INTERVENTION ADAPTÉE



### LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILISATION DU PARC LOCATIF PRIVÉ

La mobilisation du parc locatif privé à des fins abordables constitue une réponse à la demande croissante de logements adaptés dans les zones où de nombreuses entreprises sont implantées. L'intérêt est également de répondre aux enjeux spécifiques (emploi saisonnier, territoire d'industrie...).



### L'ACCOMPAGNEMENT À L'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE DES SALARIÉS ET ENTREPRISES

Pour les entreprises ayant un patrimoine immobilier, un accompagnement dans l'amélioration des logements au bénéfice des salariés est possible à travers les services de l'offre. L'intérêt est d'apporter un soutien aux salariés et aux entreprises pour favoriser le lien emploi-logement sur le territoire.

# LES ATOUTS POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Louer pour l'Emploi est une offre au service des territoires pour accompagner les enjeux logement des collectivités, répondre aux besoins des salariés et les soutenir dans leur parcours résidentiel. L'offre peut s'inscrire dans la stratégie d'habitat des collectivités territoriales à travers une mobilisation du parc locatif privé adapté aux enjeux locaux.

## AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS



**Diversifier l'offre locative** pour répondre aux différents enjeux du territoire en termes d'emploi-logement



**Répondre aux besoins de logement locatif** des salariés du secteur privé en particulier dans les zones tendues



**Fluidifier le parcours résidentiel** des habitants en territoire et favoriser une offre accessible



**Favoriser l'entretien du patrimoine** de logement et maintenir une offre locative de qualité



**Favoriser la lutte contre les passoires énergétiques** et accompagner les propriétaires bailleurs



**Compléter l'offre avec les aides** de l'État existantes et les aides locales en territoire

## POUR UNE INTERVENTION ADAPTÉE



### LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILISATION DU PARC LOCATIF PRIVÉ

La mobilisation du parc locatif privé à des fins abordables, constitue une réponse complémentaire pour disposer d'une offre locative réactive, accessible et proche des lieux d'emploi. Ainsi, elle contribue au dynamisme du bassin d'emploi local.



### L'ACCOMPAGNEMENT À L'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS

Un accompagnement au projet d'amélioration du patrimoine des collectivités à travers un prêt attractif. Une mise en valeur du patrimoine bâti en réponse aux enjeux spécifiques territoriaux (grands chantiers, saisonniers...).

# LES ATOUTS POUR LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Louer pour l'Emploi est une offre au service des professionnels de l'immobilier et organismes d'intermédiation locatives pour accompagner les enjeux logement de leurs mandants. L'offre permet de proposer aux mandants une solution clé en main et complète avec un service socle et trois formules au choix en fonction de leurs besoins.

## AUX CÔTÉS DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER



**Augmenter ses lots** en mandat de gestion ou en mandat de location ou développer une nouvelle activité de gestion locative



**Dynamiser son portefeuille** de gestions locatives et maximiser les avantages de la garantie Visale



**Éviter tout risque d'impayés** sur les frais d'honoraires de mise en location côté bailleurs et locataires



**Anticiper la nouvelle loi « climat et résilience »** concernant la location des biens en DPE F et G



**Optimiser le projet travaux** de ses clients avec la complémentarité des aides et dispositifs existants



**Accroître sa notoriété** en contribuant à l'attractivité de son territoire en étant agréé par Action Logement

## POUR UNE INTERVENTION ADAPTÉE

Devenir professionnel de l'immobilier partenaire à travers la signature de la convention d'agrément avec Action Logement

**1 PRÉSENTER L'OFFRE LOUER POUR L'EMPLOI,** ses atouts, au client propriétaire bailleur, et constituer le dossier avec celui-ci

**2 SIGNER LE CONTRAT DE CAUTIONNEMENT VISALE** et signer le contrat de bail avec le candidat locataire salarié proposé par Action Logement

**3 PERCEVOIR L'AIDE À L'ENTRÉE DANS LES LIEUX** (subvention honoraire de mise en location) sur présentation des pièces justificatives requises

The background features a large, light blue, stylized graphic. On the left, there is a vertical list of three square boxes, each containing a checkmark. To the right of this list is a large, thick pencil, oriented vertically with the tip pointing downwards. The entire graphic is set against a dark blue background.

LOUER POUR L'EMPLOI  
EN DÉTAIL

# LES OPTIONS POUR LA FORMULE PRÊT TRAVAUX

Louer pour l'Emploi est une offre composée d'une formule avec un prêt travaux à taux attractif remboursable sur 10 ans. En amont de la souscription du contrat Louer pour l'Emploi, le propriétaire bailleur se positionne sur l'option amélioration ou rénovation. Le déblocage des fonds peut être demandé en fonction des besoins durant les 3 ans du contrat.

## LES ATOUTS DE LA FORMULE PRÊT TRAVAUX



**Optimiser le projet travaux** en étant conseillé gratuitement par un expert Action Logement et orienté en fonction des besoins



**Disposer du montant du prêt à débloquent** durant les 3 ans du contrat pour tout besoin de travaux entre deux relocations ou en cours de location



**Anticiper la mise en conformité du bien** mis en location avec les exigences de la loi « Climat et Résilience », en améliorant les performances énergétiques du logement proposé

## LE CHOIX DE L'OPTION PRÊT AMÉLIORATION

**UN PRÊT JUSQU'À 10 000 € À TAUX ATTRACTIF, REMBOURSABLE SUR 10 ANS, POUR TOUT TYPE DE TRAVAUX**

Tout type de travaux d'amélioration, d'accessibilité et d'adaptation tels que définis aux annexes I, II et III de l'arrêté du 30 décembre 1987 (PALULOS) et comprenant également les dépenses d'entretien et de revêtement des surfaces.

## LE CHOIX DE L'OPTION PRÊT RÉNOVATION

**UN PRÊT JUSQU'À 15 000 € À TAUX ATTRACTIF, REMBOURSABLE SUR 10 ANS, POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

Ce prêt concerne les travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage/eau chaude, fenêtre...) et peut inclure jusqu'à 10 000 € de tout type de travaux.

Travaux d'amélioration de la performance énergétique tels que définis par les titres I et II de l'arrêté du 30 mars 2009 modifié, relatif à l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ).



### BON À SAVOIR

- Le financement des travaux par Action Logement est formalisée par l'émission d'une offre de prêt
- Les travaux doivent être réalisés par une entreprise.
- Le versement des fonds intervient à réception des travaux, avec un acompte possible.

Les prêts sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par la réglementation en vigueur.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager**

# LES OPTIONS POUR LA FORMULE AIDE À L'ENTRÉE DANS LES LIEUX

Louer pour l'Emploi est une offre composée d'une formule avec une aide à l'entrée dans les lieux. En amont de la souscription du contrat Louer pour l'Emploi, le propriétaire bailleur se positionne sur l'option logement non meublé ou meublé. L'aide est mobilisable en fonction des rotations locatives durant les 3 ans du contrat.

## LES ATOUTS DE LA FORMULE AIDE À L'ENTRÉE DANS LES LIEUX

1

**Bénéficier de l'aide via un professionnel de l'immobilier agréé** par Action Logement

2

**Disposer d'une prise en charge des honoraires** de mise en location côtés bailleurs et locataires dans le cadre d'un mandat de gestion ou de location

3

**Bénéficier de cette prise en charge pour les rotations locatives** (dans la limite du plafond défini selon le type de location meublé / non meublé)

## LE CHOIX DE L'OPTION LOGEMENT NON MEUBLÉ

Une aide jusqu'à 1 000 € pour les non meublés, pour 1 rotation locative par an durant 3 ans (soit jusqu'à 3 000 €)

## LE CHOIX DE L'OPTION LOGEMENT MEUBLÉ

Une aide jusqu'à 1 000 € pour les meublés, pour 3 rotations locatives par an durant 3 ans (soit jusqu'à 9 000 €)



### BON À SAVOIR

- Le bailleur doit avoir signé au préalable un contrat Louer pour l'Emploi avec Action Logement. Un bail doit avoir été signé avec un locataire certifié et un contrat de cautionnement Visale doit avoir été souscrit par le bailleur. Les honoraires ne doivent avoir été versés ni par le bailleur ni par le locataire.
- La demande doit être présentée avec les justificatifs requis au plus tard dans les 60 jours calendaires après l'entrée dans les lieux du locataire proposé par Action Logement. À défaut, l'aide à l'entrée dans les lieux ne pourra pas être versée.
- Le montant de l'aide est de 100 % des honoraires, dans la limite de 1 000 € par mise en location, sans dépasser les montants plafonds fixés par le décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 modifié cité par l'article 5- 1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989. Les honoraires des professionnels de l'immobilier pris en charge par Action Logement sont ceux relatifs aux prestations suivantes : la visite du logement, la constitution du dossier, la rédaction d'un bail et la réalisation d'un état des lieux.

Les aides sont soumises à conditions et octroyées sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Elles sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par la réglementation en vigueur.

# LES AVANTAGES CONCRETS DE LOUER POUR L'EMPLOI

+ de sécurité  
- de frais

SANS LOUER POUR L'EMPLOI	AVEC LOUER POUR L'EMPLOI
Prêt à taux fixe ou variable du marché	Prêt travaux à taux fixe et attractif qui peut être débloqué sur 3 ans en fonction des besoins
<b>État des lieux d'entrée</b> 3 € / m <sup>2</sup>	<b>État des lieux d'entrée</b> 0 € / m <sup>2</sup>
<b>Honoraires de mise en location</b> 8, 10 et 12 € / m <sup>2</sup> en fonction des zones	<b>Honoraires de mise en location</b> 0 €
<b>Honoraires de gestion</b> Entre 6 et 10 % HT du loyer charges / an	<b>Honoraires de gestion</b> Entre 6 et 10 % HT du loyer charges / an
<b>Garantie loyer impayé</b> En moyenne 2 à 2,5 % TTC du loyer / an	<b>Garantie Visale</b> 0 €

# LES AIDES CUMULABLES AVEC LOUER POUR L'EMPLOI

	LOUER POUR L'EMPLOI	MA PRIME RÉNOV	MA PRIME RÉNOV PARCOURS ACCOMPAGNÉ	AIDES LOCALES	ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO	LOC' AVANTAGES
LOUER POUR L'EMPLOI		✓	✓	✓	✓	✓
MA PRIME RÉNOV	✓		✗	✓	✓	✓
MA PRIME RÉNOV PARCOURS ACCOMPAGNÉ	✓	✗		✓	✓	✓
AIDES LOCALES	✓	✓	✓		✓	✓
ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO	✓	✓	✓	✓		✓
LOC' AVANTAGES	✓	✓	✓	✓	✓	

**ANNEXES**



# PRÊT AMÉLIORATION

ÉQUIPEMENTS	FINANCEMENT
<p><b>Meubles sous-évier et sous-lavabo</b></p> <p>Mobilier de cuisine / salle de bains Objets de décoration Cuisine équipée Électroménager Cheminée - foyer ouvert</p>	<p>✓</p>
<p><b>Garage attenant à la maison avec une porte de communication directe</b></p> <p>Garage (construction ou aménagement) Buanderie Ponçage et vitrification sans pose Annexes / dépendances</p>	<p>✓</p>
<p>Allée, dallage, chemin d'accès Portail, clôture Jardin paysagé Terrasse, porche Stores Marques Barrière, clôture</p>	<p>✗</p>
<p><b>Réfection de toiture terrasse (terrasse constituant la toiture d'une pièce à vivre)</b></p> <p>Véranda Piscine, Pool House, Sauna Jacuzzi, Bain bouillonnant Pergola Cuisine d'été extérieure Auvent, abri voiture, Préau non fermé</p>	<p>✓</p>
<p><b>Éoliennes et panneaux photovoltaïques (si production d'énergie partiellement ou totalement utilisée pour réduire la consommation énergétique du logement)</b></p>	<p>✓</p>

# PRÊT RÉNOVATION

	ÉQUIPEMENTS	FINANCEMENT
<b>Appareil bois biomasse</b>	Poêle, cuisinière, appareil de chauffage Foyer fermé / insert Appareil bois biomasse Chaudière bois/biomasse	✓
<b>Audit énergétique</b>		✓
<b>Chaudière</b>	HPE gaz (hors fioul) Chaudière gaz individuelle THPE Chaudière à micro-cogénération Chaudière collective THPE Dépose d'une cuve fioul	✓
<b>Chauffage ou protection d'ECS solaire</b>	Chauffe-eau solaire individuel Chauffe-eau thermodynamique Système solaire combiné Capteur solaire hybride thermique et électrique à circulation liquide	✓
<b>Fenêtres</b>	Fenêtre hors remplacement de simple vitrage Fenêtre / porte-fenêtre / en toiture Double fenêtre Vitrage de remplacement à isolation renforcée Volets isolants	✓
<b>Isolation</b>	Toiture-terrasse Plancher de combles perdus Rampants de toiture, plafonds de combles Mur en façade ou en pignon par l'extérieur Plancher bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert Portes d'entrée donnant sur l'extérieur	✓
<b>Pompe à chaleurs</b>	PAC air/eau PAC géothermique	✓
<b>Rénovation globale</b>		✓
<b>VMC</b>	Simple flux Double flux	✓

# PRÊT AMÉLIORATION ET RÉNOVATION

## LES PRÊTS DÉLIVRÉS PERMETTENT DE FINANCER :

- Les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ;
- Le coût de la fourniture et de la pose des équipements, produits et ouvrages nécessaires à la réalisation des travaux d'économie d'énergie et le coût des travaux nécessaires ;
- Les frais de maîtrise d'œuvre et des études relatives aux travaux ;
- Les frais de diagnostic de performance énergétique ou d'audit énergétique, réalisé en dehors des obligations réglementaires ;
- Les frais de l'assurance maître d'ouvrage éventuellement souscrite par le bénéficiaire.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager**



### Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros - Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris

Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

[actionlogement.fr](http://actionlogement.fr)   @ ActionLogement